



FFVoile

AVIS DE COURSE

Championnat de la Côte d'Albâtre

13 et 14 octobre 2018

à Saint Valery en Caux

Comptant pour le championnat de Baie de Seine

Organisé par le Club Nautique Valeriquais

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les règlements Fédéraux,
- 1.3 en cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent-être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux voiliers habitables titulaires d'un contrat de jauge Osiris Habitable en cours de validité. Les bateaux qui en seraient dépourvus recevront un handicap forfaitaire et devront s'engager à régulariser au plus tôt leur situation.
- 3.2 Les épreuves sont régies par :
 - Les règles des R.C.V. 2017/2020
 - Les règles de la jauge Osiris Habitable
 - Le présent règlement et ses éventuels avenants
 - Les instructions de courses
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant au CNV accompagné des frais d'inscription avant le 13 octobre 2018.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **20 € par équipier** pour les 2 jours (repas du samedi soir compris et hors boissons).

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Vendredi 12 octobre 2018 de 18 h 00 à 20 h 00.

Samedi 13 octobre de 11 h 00 à 11 h 30.

5.2 Briefing :

Samedi 13 octobre à 11 h 30.

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
13/10/2018	13 h 30
14/10/2018	14 h 30

5.4 Le dernier jour du Championnat, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 30.

5.5 Remise des prix le Dimanche 14 octobre à 18 h 00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site Internet du Club Nautique Valeriquais à l'adresse : www.cnvaleriquais.fr/cca2018.php.

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type banane et côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Les concurrents sont répartis en 2 flottes (selon les règles de classement de la jauge Osiris Habitable)

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

A la discrétion de l'organisateur.

12. PLACE DE PORT

Les places de port sont gratuites pour les bateaux non basés à ST Valery en Caux et participants au Championnat de la Côte d'Albâtre sous réserves :

D'envoyer le formulaire d'inscription avant le 11 octobre 2018

De joindre une attestation d'assurance

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le



concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Club Nautique Valeriquais
40 quai du Havre 76460 SAINT VALERY EN CAUX
Tél : 02 35 97 25 49
@: contact@cnavaleriquais.fr
<http://www.cnavaleriquais.fr>





ANNEXE ZONE DE COURSE

